BÉNINRÉVÉLÉ

MINISTÈRE
DES AFFAIRES SOCIALES
ET DE LA MICRO FINANCE
RÉPUBLIQUE DU BÉNIN

Note de Conjoncture Sociale

1er TRIMESTRE 2024

Le Ministère des Affaires Sociales et de la Microfinance à travers la Direction de la Planification, de l'Administration et des Finances a le plaisir de mettre à la disposition du public la note de conjoncture sociale du premier trimestre 2024. Cette note vient renforcer le dispositif statistique au sein du ministère. Elle retrace l'essentiel de l'évolution des données statistiques sociales au cours du premier trimestre de l'année 2024.

SOMMAIRE

SOMMAIRE 3
RÉSUMÉ 4
INTRODUCTION 5
ANALYSE DU SOUS-SECTEUR DES AFFAIRES SOCIALES 6

1. SITUATION DES ENFANTS 7
A.Enfants en situation difficile 7
B.Violences faites aux enfants 10
C.Traite des enfants 11
D.Travail des enfants 12
E. Situation des personnes handicapées 14
2. PERSONNES AGÉES 16
3. INDIGENTS ET SINISTRÉS 16
4. VIOLENCES BASÉES SUR LE GENRE ET AUTONOMISATION DE LA FEMME 20

ANALYSE DE LA DYNAMIQUE DU SOUS-SECTEUR DE LA MICROFINANCE 21
CONCLUSION 26

RÉSUMÉ

Au cours du premier trimestre 2024, les indicateurs de l'action sociale ont connu globalement une évolution irrégulière. En effet, les données relatives aux enfants montrent une évolution hétérogène : bien que la majorité des indicateurs sur les enfants en situation difficile soient en hausse, le nombre d'Orphelins et Enfants Vulnérables a diminué par rapport au quatrième trimestre 2023. Les violences faites aux enfants et le travail des enfants ont également enregistré une baisse, tandis que les Violences Basées sur le Genre ont significativement augmenté. En ce qui concerne les données relatives aux sollicitations d'appui des personnes âgées, elles ont connu une baisse aussi importante au cours du trimestre. Dans la même veine, les indicateurs liés aux indigents, aux sinistrés et à l'autonomisation des femmes ont globalement reculé, à l'exception des demandes de secours pour sinistres, qui ont progressé. Par ailleurs, dans le domaine de la microfinance, les indicateurs qui ont fait l'objet d'analyse sont notamment l'évolution de la clientèle des SFD, l'évolution de la proportion des clients des SFD, l'évolution des dépôts selon le genre, le portefeuille à risque à 90 jours.

INTRODUCTION

Dans le but de promouvoir le développement de la statistique et la production statistique, le Bénin a mis en place un système national de la statistique qui comprend l'ensemble des services et organismes qui ont pour mission de fournir aux divers utilisateurs, des données statistiques officielles se rapportant à tous les domaines. Ce système national repose fondamentalement sur l'Institut National de la Statistique et de la Démographie (INStaD) et les Services Statistiques des Directions de la Planification, de l'Administration et des Finances (DPAF) et autres administrations de production statistique dans chaque ministère qui ont pour mission principale, la production et la diffusion des informations statistiques officielles, fiables et actualisées à travers la publication de documents statistiques tels que la note de conjoncture. En effet, la note de conjoncture est un document de synthèse et d'analyse conjoncturelle qui présente et analyse la situation des indicateurs infra-annuels sur la base des informations statistiques collectées.

La présente note de conjoncture sociale, élaborée par le Ministère des Affaires Sociales et de la Microfinance, met en lumière l'importance des statistiques sociales pour une meilleure compréhension des dynamiques du secteur. Elle constitue un outil essentiel pour informer les décideurs et les partenaires techniques et financiers sur l'évolution des principaux indicateurs relatifs aux domaines d'intervention du Ministère. Cette information permet de guider efficacement les décisions stratégiques en faveur des groupes les plus vulnérables. Sa réalisation a bénéficié du soutien du Programme d'Appui à l'Égalité de Genre (PAEG), financé par la Coopération Suisse, soulignant ainsi l'engagement en faveur d'une gouvernance sociale fondée sur des données fiables. Cette note de conjoncture traite des thématiques essentielles telles que : la situation des enfants, les conditions des personnes âgées, l'assistance aux indigents et aux sinistrés, les Violences Basées sur le Genre, l'autonomisation des femmes, l'assurance pour le renforcement du capital humain et le microcrédit. Ces thématiques reflètent les priorités stratégiques du Ministère, en mettant en lumière les enjeux sociaux majeurs et les actions en cours pour répondre aux besoins des populations vulnérables.

ANALYSE DU SOUS-SECTEUR DES AFFAIRES SOCIALES

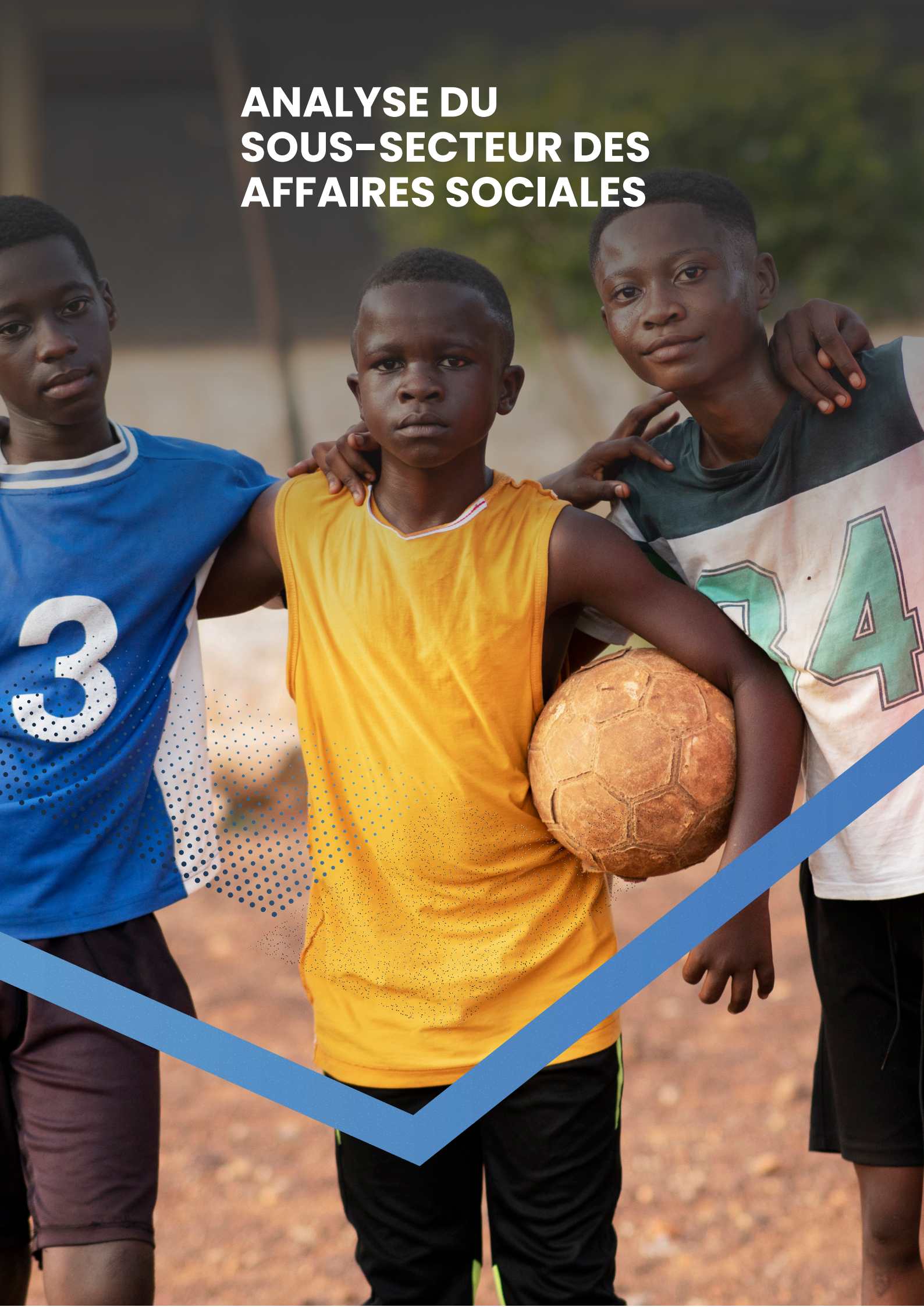

1. SITUATION DES ENFANTS

A. Enfants en situation difficile

Baisse du nombre d'Orphelins et Enfants Vulnérables (OEV) enregistrés : Au premier trimestre de l'année 2024, le nombre d'OEV enregistrés a connu une baisse par rapport aux données du quatrième trimestre 2023. En effet, au premier trimestre 2024, on a enregistré 3 064 OEV contre 5 605 au quatrième trimestre 2023, soit une baisse de **45,33%**. La baisse significative du nombre d'OEV enregistrés au premier trimestre 2024 par rapport au quatrième trimestre 2023 peut refléter plusieurs dynamiques. D'une part, cette diminution pourrait témoigner d'une amélioration des interventions sociales, traduisant une meilleure prise en charge des enfants vulnérables grâce à des programmes et politiques plus efficaces. D'autre part, des changements dans les conditions économiques, sociales ou sanitaires pourraient également expliquer cette évolution, comme une baisse de la mortalité liée à certaines maladies ou une stabilisation des crises affectant directement les enfants. En glissement annuel, il est observé une baisse de **35,17%**. Le phénomène est beaucoup plus constaté au niveau des communes de Parakou **(15,70%),** de Djougou **(6,56%)**, de Karimama **(5,94%)**, de Sakété **(5,74%)**, d'Abomey-Calavi **(4,18%)** et de Cotonou **(3,85%)**. L'effet contrasté obtenu peut être attribué à des facteurs locaux spécifiques, tels que des efforts ciblés dans certaines régions pour la prise en charge des orphelins et enfants vulnérables (OEV), une meilleure couverture des programmes sociaux, ou des ajustements dans les politiques locales de protection de l'enfance. L'analyse selon le sexe révèle que la baisse est davantage observée chez les filles **(54,41%)**. Cela pourrait indiquer une plus grande vulnérabilité des filles aux risques qui affectent la population OEV, tels que les violences basées sur le genre ou les discriminations sociales, ou encore une meilleure prise en charge des garçons dans certains programmes. Cette tendance suggère que des mesures spécifiques doivent être prises pour répondre aux besoins particuliers des filles, afin de garantir que les efforts de protection et de soutien soient équitables et adaptés à tous les enfants vulnérables.

Évolution du nombre d'OEV enregistrés

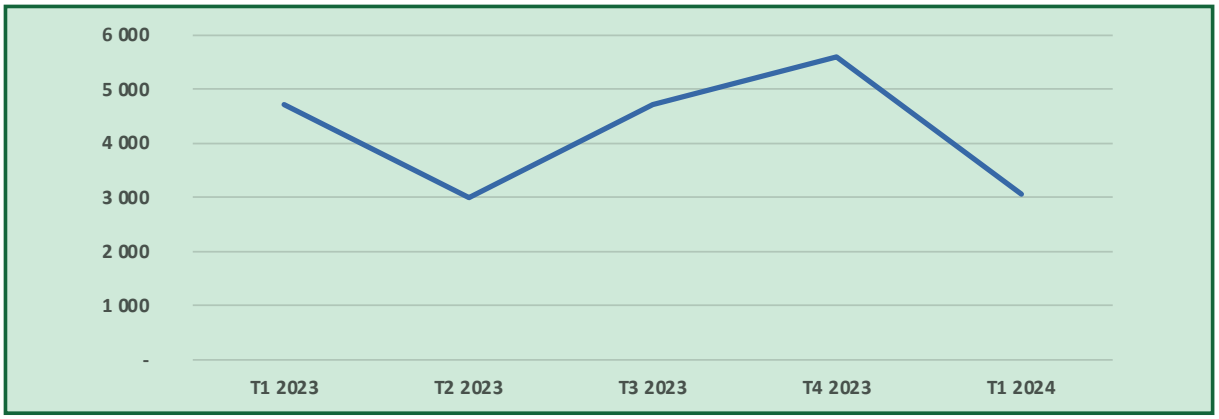

Source : SIDOFFE-NG (avril 2024)

Accroissement du nombre d'enfants dans la rue enregistrés : Au premier trimestre 2024, le nombre d'enfants dans la rue a augmenté, atteignant 677 contre 619 au quatrième trimestre 2023, soit une hausse de **9,37%**. Cependant, en comparaison annuelle, cet indicateur a diminué de **10,45%**. Cette évolution suggère une situation instable, avec une augmentation récente, mais une tendance générale à la baisse par rapport à l'année précédente. La hausse du phénomène est particulièrement marquée dans les communes de Cotonou **(50,07%)**, Parakou **(10,64%)**, Allada **(8,57%)**, Porto-Novo **(7,39%)** et Sèmè-Podji **(5,76%)**, ce qui peut indiquer une concentration géographique des problèmes d'enfants en situation de rue dans ces zones. Il est également important de noter que cette problématique touche plus fortement les garçons, représentant **59,68%** des cas. Cela met en évidence la nécessité de renforcer les interventions ciblées, notamment dans ces communes, pour répondre aux causes sous-jacentes de cette situation, telles que la pauvreté, l'abandon familial ou l'absence de structures de soutien adaptées. Des stratégies spécifiques de prise en charge, de réinsertion et de prévention doivent être mises en place pour inverser cette tendance et garantir la protection des enfants, en particulier ceux les plus vulnérables.

Évolution du nombre d'enfants dans la rue

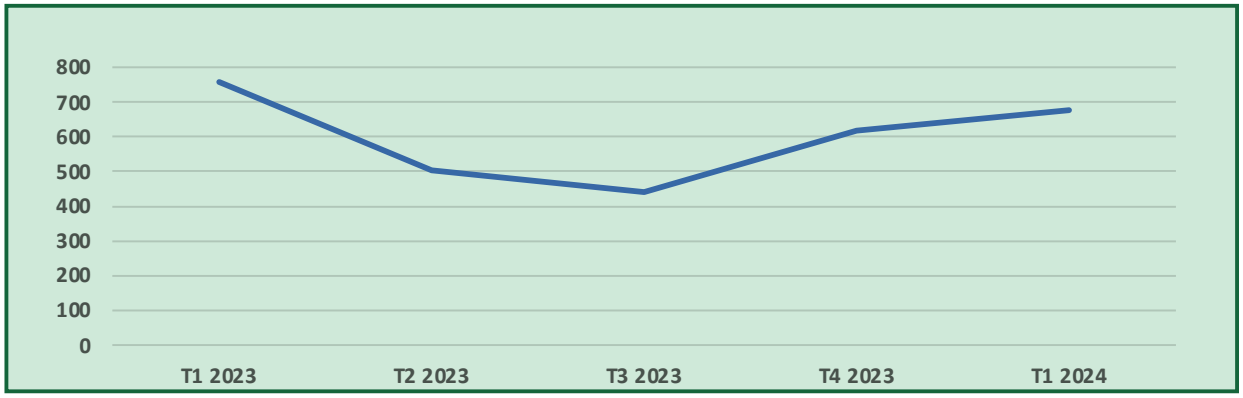

Source : SIDOFFE-NG (avril 2024)

Hausse du nombre d'enfants de la rue

Globalement, le nombre d'enfants de la rue enregistrés au premier trimestre 2024 est de 210 contre 186 au quatrième trimestre 2023, soit une hausse de **12,90%**. Comparativement à la valeur enregistrée il y a un an, il est noté une hausse de **311,76%**. Les communes les plus touchées sont Cotonou **(40%)**, Abomey-calavi **(24,76%)**, Parakou **(8,57%)**, Bohicon **(6,67%)** et Ouidah **(5,24%)**. Le phénomène est beaucoup plus constaté chez les garçons **(60%)**.

Évolution du nombre d'enfants de la rue

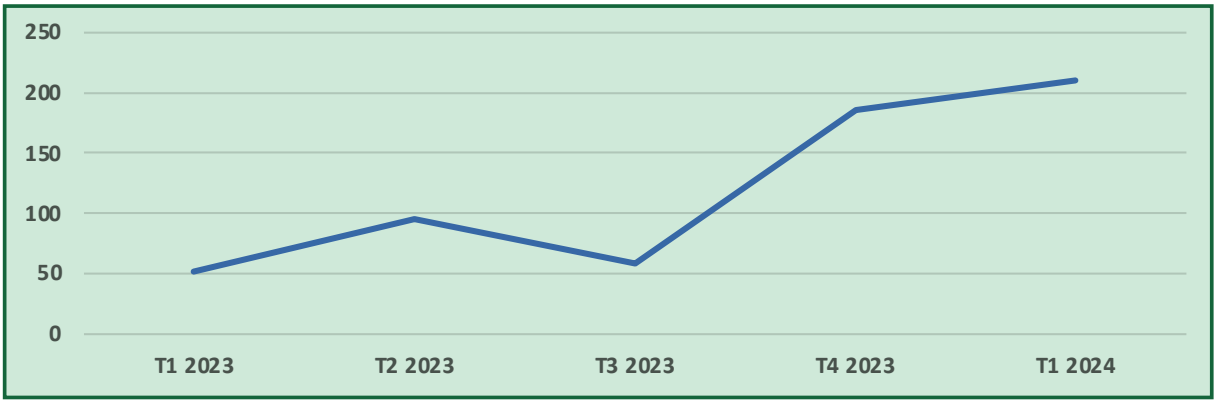

Source : SIDOFFE-NG (avril 2024)

Hausse du nombre d'enfants face à la justice : Au premier trimestre 2024, l'enregistrement du nombre d'enfants face à la justice a connu une hausse drastique. En effet, le nombre d'enfants face à la justice enregistrés au premier trimestre 2024 s'est établi à 334 contre 241 le trimestre précédent, soit un accroissement de **38,59%**. En glissement annuel, l'indicateur a connu une hausse de **25,56%**. Cette hausse peut être attribuée à plusieurs facteurs, notamment à l'augmentation des comportements criminels ou déviants chez les enfants, souvent exacerbés par des conditions socio-économiques difficiles, la pauvreté, l'absence de structures de soutien, et l'insécurité familiale. Ces facteurs contribuent à la vulnérabilité des enfants et à leur implication dans des actes violents ou criminels. En outre, cette hausse pourrait être le reflet d'une application renforcée des mesures judiciaires envers les mineurs, ou encore d'une intensification des efforts pour recenser et traiter les enfants impliqués dans des actes de délinquance. Les garçons **(60,78%)** sont beaucoup plus concernés que les filles **(39,22%)**. Les enfants face à la justice enregistrés sont majoritairement des enfants victimes **(59,39%)** et des enfants auteurs de violence **(21,21%)** dont **55,71%** en prison et le reste vit dans les centres de sauvegarde. Les communes ayant enregistré les plus grands nombres de cas sont Cotonou **(24,85%)**, Ouidah **(11,38%)**, Parakou **(11,08%)**, Natitingou **(10,48%)**, Bembèrèkè **(7,19%)** et Sèmè-Kpodji **(6,29%)**. La prévalence plus élevée des cas d'enfants face à la justice dans ces communes peut être attribuée à une combinaison de facteurs urbains, socio-économiques et institutionnels. Les grandes villes comme Cotonou bénéficient de meilleures infrastructures de suivi et d'enregistrement, ce qui permet une meilleure prise en charge des cas. Parallèlement, les disparités économiques et sociales dans ces communes expliquent en partie la hausse du nombre d'enfants impliqués dans des actes criminels. Quant aux communes rurales, bien qu'elles connaissent moins de cas, leurs spécificités culturelles et sociales favorisent également une forme de vulnérabilité chez les enfants.

Évolution du nombre d'enfants face à la justice

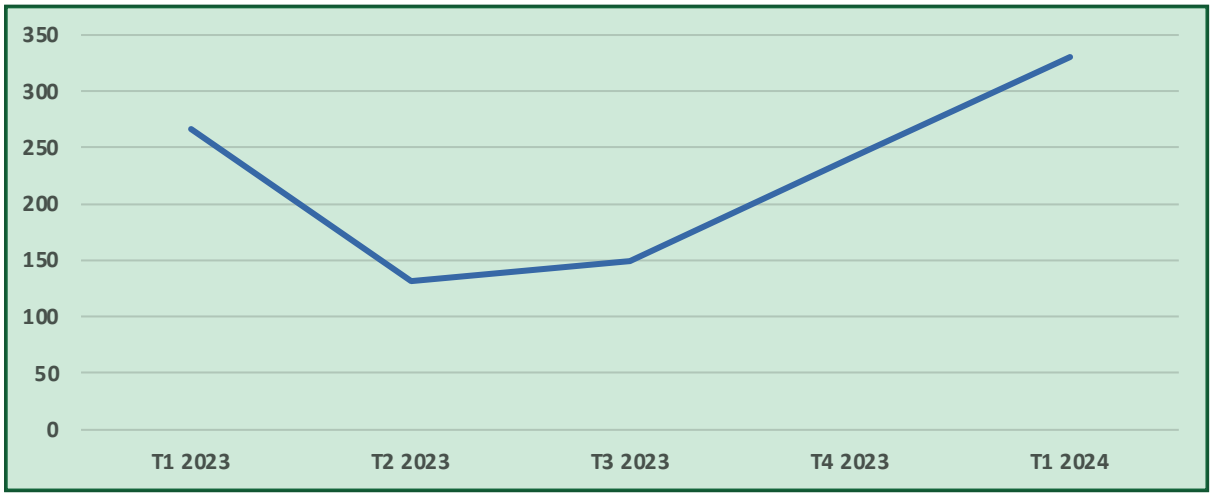

Source : SIDOFFE-NG (avril 2024)

B.Violences faites aux enfants

L'analyse des données indique une réduction des cas de violences faites à l'endroit des enfants au premier trimestre 2024 comparativement au quatrième trimestre 2023. Toutefois, le nombre total de cas d'enlèvement et de séquestration survenus et le nombre de cas de violences sexuelles reçus ont connu une hausse respective de **11,51%** et de **5,83%**. Les statistiques montrent que le nombre de cas de violences physiques reçus a connu une baisse de **47,39%**. Les cas de grossesses précoces enregistrés dans les structures de prise en charge, de mariages précoces enregistrés et de violences psychologiques ou morales reçus connaissent respectivement une baisse de **38,77%, 18,92%** et **11,70%**. Ces résultats positifs sont le reflet des efforts soutenus du gouvernement béninois dans la lutte contre ces fléaux sociaux. À travers des politiques publiques renforcées, une meilleure sensibilisation des communautés et l'amélioration des dispositifs de prise en charge, le gouvernement a réussi à réduire de manière significative ces phénomènes. Ces progrès soulignent l'impact des actions engagées pour protéger les enfants et les femmes, tout en contribuant à une meilleure prise en charge de leurs droits et de leur bien-être.
En glissement annuel, on note une baisse au niveau des données statistiques, excepté le nombre de cas de violences sexuelles reçus qui a connu une hausse à hauteur de **21,40%**. Les cas de grossesses précoces enregistrés dans les structures de prise en charge ont connu une baisse par rapport aux autres données, soit **39,10%**.

Les localités qui ont enregistré les plus grands nombres de violences faites aux enfants au cours du premier trimestre 2024 sont Parakou **(14,12%)**, Tanguiéta **(13,20%)**, Athiémè **(5,41%)** et Cotonou **(4,31%)**.

Les formes de violences les plus enregistrées sont les cas d'enlèvements et / ou de séquestrations **(13,66%)**, les cas de viols **(13,02%)** et les cas de violences physiques **(9,90%)**. Le phénomène touche majoritairement les filles **(92,56%)**. Ces statistiques révèlent une réalité complexe et diversifiée qui nécessite une approche différenciée par commune. Les zones rurales et périurbaines souffrent davantage d'un manque d'infrastructures de soutien et d'une persistance de pratiques culturelles nuisibles, tandis que dans les zones urbaines, les défis liés à l'urbanisation, à la pauvreté et aux inégalités sociales sont des facteurs aggravants.

Le renforcement des actions de sensibilisation, l'amélioration de l'accès aux services sociaux et judiciaires, et l'implication des communautés sont essentiels pour réduire ces violences à travers tout le territoire.

Indicateurs	1er trimetre 2023			4ème trimestre 2023			1er trimestre 2024			Variation (3) par rapport à (2)	Variation (3) par rapport à (1)
	Garçons	Filles	Total (1)	Garçons	Filles	Total (2)	Garçons	Filles	Total (3)		
Nombre total de cas de mariages précoces enregistrés	0	146	146	0	148	148	0	120	120	-18,92%	-17,81%
Nombre de cas de violences sexuelles reçus	2	297	299	0	343	343	7	356	363	5,83%	21,40%
Nombre total de cas de grossesses précoces enregistrés dans les structures de prise en charge	0	1092	1092	0	1086	1086	0	665	665	-38,77%	-39,10%
Nombre total de cas d'enlèvement et de séquestration survenus	16	158	174	13	126	139	9	146	155	11,51%	-10,92%
Nombre de cas de violences physiques reçus	42	84	126	40	171	211	33	78	111	-47,39%	-11,90%
Nombre de cas de violences psychologiques ou morales reçus	52	397	449	101	352	453	86	314	400	-11,70%	-10,91%

Source : Base de données SIDOFFE-NG (Avril 2024)

C.Traite des enfants

On note une augmentation significative du nombre total d'enfants migrants non accompagnés entre le premier trimestre 2023 et le premier trimestre 2024, avec une hausse de 3 à 26. La répartition des enfants migrants non

accompagnés par sexe met en évidence des disparités importantes. En effet, au 1er trimestre 2024, on dénombre 13 garçons et 13 filles, soit un ratio de 1. L'analyse du 1er trimestre 2024 par rapport au 4ème trimestre 2023 montre également une augmentation, mais moins importante que par rapport au 1er trimestre 2023. Le nombre total d'enfants migrants non accompagnés a augmenté de **62,50%**. A noter que ce phénomène a été enregistré majoritairement dans les communes de **Sèmè-Kpodji (12)**, **Malanville (5)** et **Zogbodomey (4)**.

Contrairement aux enfants migrants non accompagnés, le nombre total d'enfants victimes de traite a diminué de **68,24%** entre le 4ème trimestre 2023 et le 1er trimestre 2024, soit de 381 cas à 121 cas. Cette baisse est plus importante chez les garçons **(83,94%)** que chez les filles **(52,13%)**. Les plus grands nombres d'enfants victimes de traite sont enregistrés dans les communes de **Cotonou (50)**, **Parakou (18)** et **Za-kpota (11)**. La répartition des enfants victimes de traite par sexe montre également des disparités. En effet, au 1er trimestre 2024, on dénombre 31 garçons et 90 filles, soit un ratio d'environ 1/3. L'analyse du 1er trimestre 2024 par rapport au 1er trimestre 2023 montre une légère augmentation du nombre total d'enfants victimes de traite **(10,00%).**

Indicateurs	1er trimetre 2023			4ème trimestre 2023			1er trimestre 2024			Variation (3) par rapport à (2)	Variation (3) par rapport à (1)
	Garçons	Filles	Total (1)	Garçons	Filles	Total (2)	Garçons	Filles	Total (3)		
Nombre d'enfants migrants non accompagnés	0	3	3	11	5	16	13	13	26	62,50%	766,67%
Nombre d'enfants victimes de traite reçus par les CPS, SSS, Structures d'accueil, ONG et Structures Partenaires	36	74	110	193	188	381	31	90	121	-68,24%	10,00%

Source : Base de données SIDOFFE-NG (Avril 2024)

D.Travail des enfants

Au cours du 1er trimestre 2024, 46 cas d'enfants en situation de travail ont été enregistrés. On note un nombre important de cas enregistrés dans les communes de **Zogbodomey (11 cas)**, **Copargo (8 cas)** et **Houéyogbé (7)**. Ces communes, majoritairement rurales, sont fortement dépendantes de l'agriculture, secteur dans lequel les enfants sont souvent impliqués dès leur jeune âge pour soutenir les activités familiales. Cette situation est exacerbée par un faible niveau de développement socio-économique, avec une pauvreté persistante qui incite les familles à faire appel au travail des enfants comme une source de soutien économique. Par ailleurs, une diminution significative du nombre total d'enfants en situation de travail recensés entre le 4ème trimestre 2023 et le 1er

trimestre 2024 est constatée, avec une baisse de **89,73%,** soit de 448 cas à 46 cas. La comparaison entre le 1er trimestre 2023 et le 1er trimestre 2024 montre également une diminution du nombre d'enfants en situation de travail recensés, mais à un rythme moins élevé que la diminution trimestrielle.

Comme pour les enfants en situation de travail recensés, on observe une diminution du nombre d'enfants exposés aux pires formes de travail identifiés entre le 4ème trimestre 2023 et le 1er trimestre 2024, avec une baisse de **79,87%**. Cette diminution est également valable pour les deux sexes. Le nombre d'enfants exposés aux pires formes de travail identifiés reste plus élevé chez les garçons que chez les filles, mais la diminution observée au cours de la période analysée affecte davantage les garçons. On note un nombre plus élevé de cas dans les communes de **Copargo (8)**, **Cotonou (6)** et **Parakou (6)**.

Ces résultats peuvent être expliqués par le fait que les garçons sont souvent plus impliqués dans les secteurs dits « masculins » tels que l'agriculture, le bâtiment, ou les petits métiers, qui peuvent comporter des risques accrus d'exploitation et de travail dangereux. Dans des communes comme Copargo et Parakou, où l'agriculture et les activités informelles prédominent, il est courant que les garçons soient plus exposés à ces types de travail en raison des attentes culturelles qui les poussent à prendre part aux tâches plus ardues. En outre, les villes comme Cotonou étant des pôles d'attraction migratoire, les enfants qui viennent de zones rurales peuvent se retrouver dans des situations vulnérables et exposés aux pires formes de travail. Comparativement au premier trimestre 2023, on enregistre une diminution du nombre d'enfants exposés aux pires formes de travail identifiés, mais à un rythme moins élevé que la diminution trimestrielle.

Indicateurs	1er trimetre 2023			4ème trimestre 2023			1er trimestre 2024			Variation (3) par rapport à (2)	Variation (3) par rapport à (1)
	Garçons	Filles	Total (1)	Garçons	Filles	Total (2)	Garçons	Filles	Total (3)		
Nombre d'enfants en situation de travail recensés	48	41	89	121	327	448	12	34	46	-89,73%	-48,31%
Nombre d'enfants exposés aux pires formes de travail identifiés	37	14	51	72	82	154	13	18	31	-79,87%	-39,22%

Source : Base de données SIDOFFE-NG (Avril 2024)

E. Situation des personnes handicapées

NB : Les données sur les personnes handicapées utilisées proviennent du nouveau domaine « inclusion sociale des personnes handicapées et des personnes âgées » intégré au SIDOFFE rénové. En conséquence, les comparaisons entre trimestres ne seront possibles.

Éducation et formation des enfants handicapés

Au cours du premier trimestre 2024, on a enregistré 867 enfants handicapés dont 455 garçons, soit **52.5%** de l'effectif total enregistré. Sur les 867 enfants handicapés enregistrés, 391 sont scolarisés contre 313 non scolarisés et 163 inoccupés. Parmi les 391 enfants handicapés scolarisés enregistrés, 185 ont sollicité un appui en kits scolaires et 88 en ont bénéficié soit un taux de satisfaction de **47,6%**. Quant à l'appui en kits d'apprentissage, sur les 141 demandes enregistrées, 69 ont été satisfaites soit un taux de satisfaction de **48,9%**. Ces résultats révèlent que malgré les efforts pour scolariser les enfants handicapés et les soutenir matériellement, des défis importants demeurent concernant la couverture des besoins. Il est donc crucial de mettre en place des initiatives supplémentaires pour garantir un accès équitable à l'éducation pour tous les enfants handicapés, en renforçant la disponibilité des ressources et en assurant une meilleure distribution des soutiens.

Santé et rééducation fonctionnelle des enfants handicapés

Au premier trimestre 2024, le taux de satisfaction des demandes d'intervention chirurgicale pour les enfants handicapés a été très faible. En effet, parmi les 97 demandes reçues, seulement 3 ont été satisfaites, soit un taux de satisfaction de **3,09 %**. Ce chiffre reflète des difficultés d'accès aux soins nécessaires et souligne un défi majeur pour la prise en charge des enfants handicapés nécessitant une intervention chirurgicale. En revanche, 460 enfants handicapés ont pu bénéficier de rééducations fonctionnelles, ce qui suggère que d'autres types de soutien étaient plus accessibles. Cependant, ces statistiques mettent en évidence la nécessité d'améliorer l'accès aux interventions chirurgicales adaptées, afin d'assurer une prise en charge complète et adéquate pour tous les enfants handicapés.

Insertion socio-professionnelle des jeunes et adultes handicapés

Au premier trimestre 2024, bien que des efforts aient été déployés par le gouvernement pour soutenir l'insertion socio-professionnelle des jeunes et adultes handicapés, les statistiques révèlent un taux de satisfaction relativement faible. En effet, parmi les 85 demandes d'appui en insertion socio-professionnelle enregistrées, seules 23 ont abouti, soit un taux de satisfaction de **27,1 %**. De même, sur les 56 demandes de formation professionnelle de jeunes handicapés, seulement 20 ont été satisfaites, représentant un taux de **35,7%**. Ces résultats peuvent s'expliquer par un manque de sensibilisation et de

soutien du secteur privé et des entreprises envers l'intégration des personnes handicapées dans le milieu professionnel. La mise en place programmes de mentorat dans les entreprises permettrait aux jeunes handicapés d'être accompagnés par des professionnels expérimentés. De même, des stages d'insertion dans des entreprises pourraient être subventionnés pour offrir une première expérience professionnelle et garantir une inclusion socio-professionnelle effective des personnes handicapées au Bénin.

2. PERSONNES AGÉES

Baisse des sollicitations d'appuis des PA

Le nombre total d'appuis sollicités par les Personnes Âgées au premier trimestre 2024 auprès des structures de prise en charge a connu une baisse par rapport aux données du quatrième trimestre 2023. En effet, au premier trimestre 2024, 987 sollicitations d'appui ont été enregistrées contre 1087 au quatrième trimestre 2023, soit une baisse de **9,20%**. Les demandes d'appui des Personnes Âgées sont beaucoup plus faites dans les communes de Cotonou **(13,68%)**, de Parakou **(10,74%)** et d'Abomey-Calavi (**6,18%).** Ces communes concentrent un nombre élevé de demandes d'appui pour les personnes âgées, en raison de leur densité de population, de la présence d'infrastructures adaptées, de la sensibilisation accrue aux besoins des personnes âgées et des défis socio-économiques spécifiques rencontrés en milieu urbain. Ces éléments suggèrent qu'il est crucial d'améliorer les services dans ces zones et de veiller à ce que les personnes âgées bénéficient d'une prise en charge plus complète et adaptée à leurs besoins. Des efforts doivent être davantage fournis pour mieux couvrir les besoins des personnes âgées dans la perspective de leur assurer le vieillissement actif en bonne santé.

Évolution du nombre total d'appuis sollicités par les Personnes Âgées

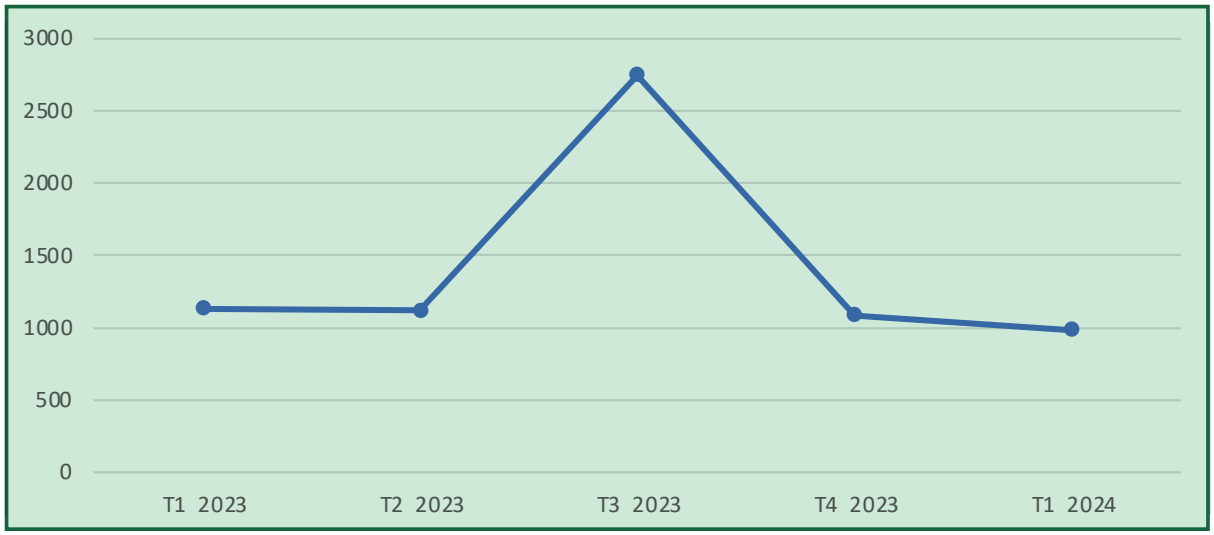

Source : SIDOFFE-NG (avril 2024)

3. INDIGENTS ET SINISTRÉS

Accroissement du nombre de cas de demandes de secours sinistres enregistré : Au premier trimestre de l'année 2024, les structures de prise en charge ont enregistré plus de victimes de sinistres communautaires qu'au quatrième trimestre 2023. En effet, le nombre total de demandes de secours sinistres reçues par les différentes structures de prise en charge est passé

de 78 cas au quatrième trimestre 2023 à 298 cas de demandes au premier trimestre de l'année 2024, soit une hausse de **282,05%**. La quasi-totalité de ces demandes est enregistrée dans les communes de Kétou **(48,65%)**, de Bopa **(30,87%)** et Malanville **(15,10%)**. La concentration des demandes dans les communes de Kétou **(48,65%)**, Bopa **(30,87%)** et Malanville **(15,10%)** peut être relative à des facteurs géographiques et socio-économiques spécifiques. En effet, ces zones sont souvent exposées à des risques environnementaux particuliers. Par exemple, la commune de Malanville, située à proximité du fleuve Niger, est susceptible d'être affectée par des crues, tandis que les communes de Kétou et Bopa peuvent être confrontées à des défis liés à la vulnérabilité des populations rurales aux catastrophes naturelles. Comparativement aux données du premier trimestre 2023, on note une baisse de **87,39%** du nombre total de demandes de secours sinistres enregistrées par les structures.

Évolution du nombre total d'appuis sollicités par les Personnes Âgées

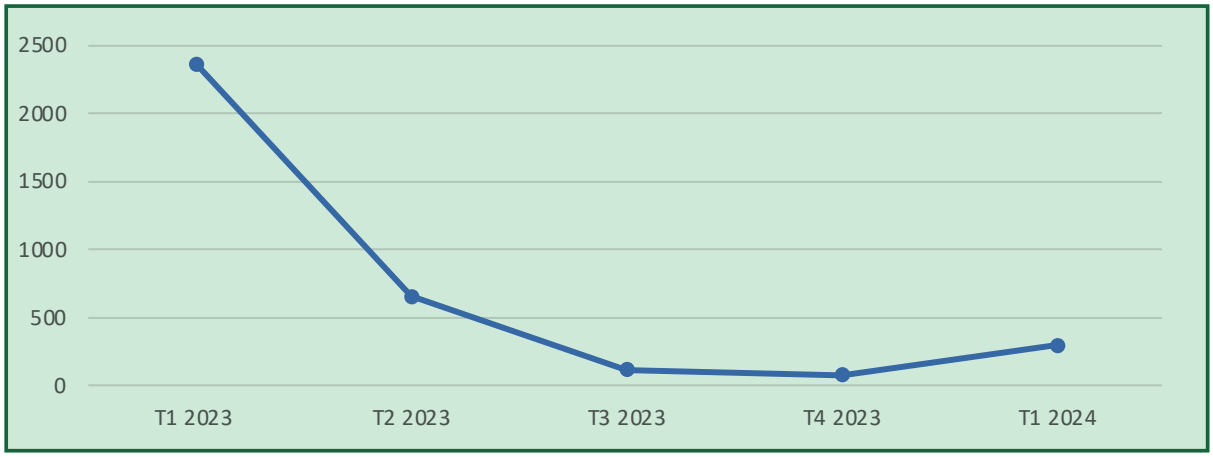

Source : SIDOFFE-NG (avril 2024)

Baisse du nombre total de jeunes cas sociaux identifiés : De l'analyse des données, il se dégage globalement une baisse du nombre total de jeunes cas sociaux identifiés. En effet, le nombre de jeunes cas sociaux identifiés est passé de 1397 cas au quatrième trimestre 2023 à 648 cas au premier trimestre de l'année 2024, soit une baisse de 53,61%. Les plus grands nombres des jeunes cas sociaux identifiés au titre du premier trimestre 2024 sont enregistrés dans les communes de Grand-Popo (188 cas) et de Ouidah (58 cas). En glissement annuel, on remarque une baisse du nombre total de jeunes cas sociaux identifiés de **46,49%**.

Évolution du nombre total de jeunes cas sociaux identifiés

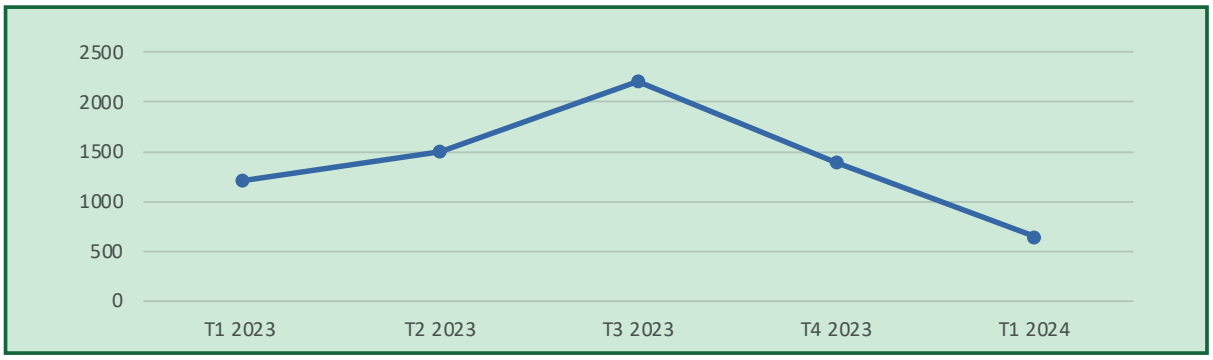

Source : SIDOFFE-NG (avril 2024)

Baisse du nombre de cas de malades indigents reçus : Le nombre de cas de malades indigents reçus au premier trimestre 2024 par les structures de prise en charge a connu une baisse de **74,95%** comparativement aux données du quatrième trimestre de l'année 2023. En effet, au premier trimestre 2024, 498 cas ont été enregistrés contre 1988 cas au quatrième trimestre de l'année 2023. En comparaison aux données du premier trimestre de l'année dernière, on constate une baisse de **64,48%** du nombre de cas de malades indigents reçus par les structures de prise en charge. Les plus grands nombres de cas enregistrés courant cette période se retrouvent dans les communes de **Cotonou (133 cas)** et de **Sémè-Kpodji (78 cas)**.

Évolution du nombre de cas de malades indigents reçus.

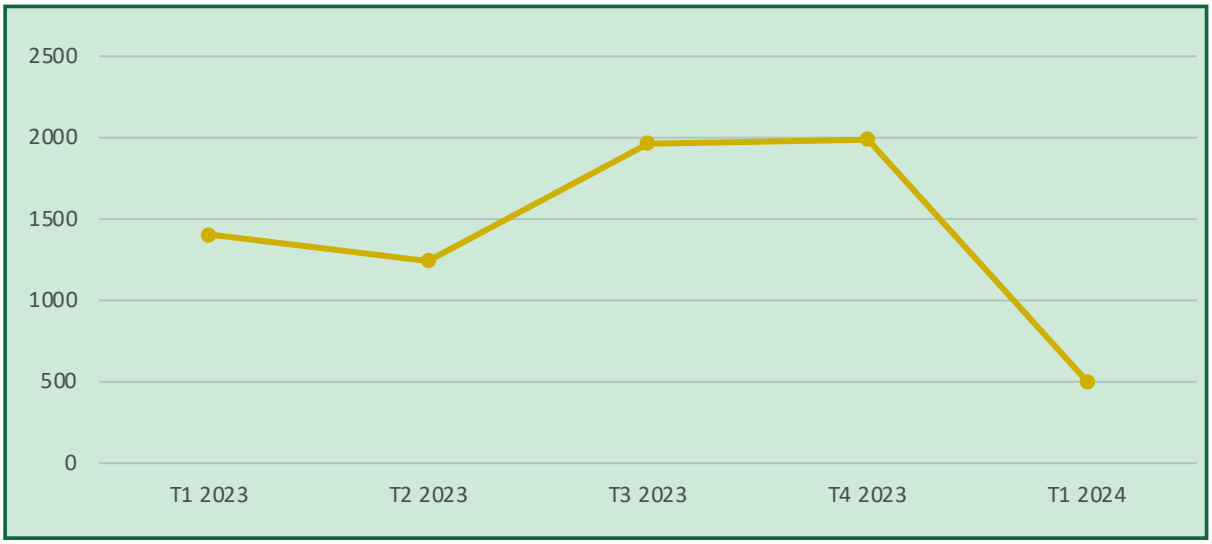

Source : SIDOFFE-NG (avril 2024)

Baisse du nombre de demandes d'assistance sociale reçues : Au titre du premier trimestre de l'année 2024, le nombre de demandes d'assistance sociale reçues par les structures de prise en charge a connu une baisse comparativement aux données du quatrième trimestre de l'année 2023. En effet, au premier trimestre 2024, 13435 demandes ont été reçues contre 20193 au quatrième trimestre 2023, soit une baisse de **33,47%**. Les plus grands nombres des demandes d'assistance sociales reçues au premier trimestre 2024 sont enregistrés dans les communes d'Abomey **(16,54%)**, d'Abomey-Calavi **(9,68%)**, de Parakou **(10,47%)** et de Natitingou **(12,80%)**. En glissement annuel, il est noté une baisse de **17,63%** du nombre de demandes d'assistance sociale reçues.

Évolution du nombre de demandes d'assistance sociale reçues.

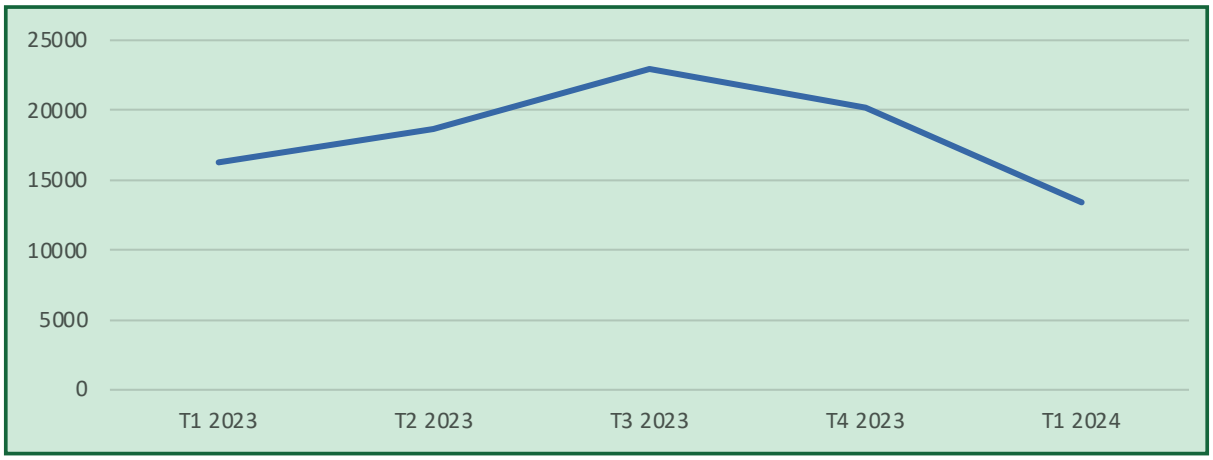

Source : SIDOFFE-NG (avril 2024)

4. VIOLENCES BASÉES SUR LE GENRE ET AUTONOMISATION DE LA FEMME

Augmentation du nombre de cas de violences basées sur le genre : Globalement, au titre du premier trimestre de l'année 2024, le nombre de cas de violences basées sur le genre enregistrés par les structures de prise en charge a connu une hausse comparativement aux données du quatrième trimestre 2023. En effet, au premier trimestre 2024, on a enregistré 5 421 cas de VBG contre 3 669 cas au quatrième trimestre 2023, soit une hausse de **47,75%**. Comparativement à la même période en 2023, l'augmentation est encore plus marquée, atteignant **216,65 %**. Cette hausse reflète probablement une plus grande vigilance et une meilleure identification des cas, ainsi qu'une sensibilisation accrue des victimes à se signaler. La majorité des victimes sont des femmes **(80,74 %)**, ce qui souligne la persistance de la violence de genre principalement à l'encontre de ce groupe vulnérable. Les communes de Cotonou **(6,22 %)**, Parakou **(5,59 %)**, Athiémè **(5,05 %)** et Djougou **(4,00 %)** concentrent une grande partie des cas, ce qui pourrait être attribué à une densité démographique plus élevée et à un meilleur accès aux services de prise en charge dans ces zones.

Les formes de violences les plus enregistrées sont les violences physiques **(29,61%)**, les cas d'abandon du foyer **(13,61%)**, les victimes d'indifférence ou de négligence enregistrées **(10,00%)** et les victimes de privation de moyens de subsistance **(6,94%)**. Cette répartition met en lumière l'ampleur et la diversité des formes de violences que subissent les femmes au Bénin et souligne la nécessité d'un renforcement des mécanismes de prévention, de prise en charge et de soutien pour les victimes. Cette augmentation des cas de VBG, bien qu'inquiétante, pourrait également refléter une meilleure accessibilité et une plus grande réceptivité des structures d'aide, ce qui doit être encouragé pour garantir une prise en charge complète des victimes.

Évolution du nombre de cas relatifs aux violences basées sur le genre reçus dans les structures de prise en charge

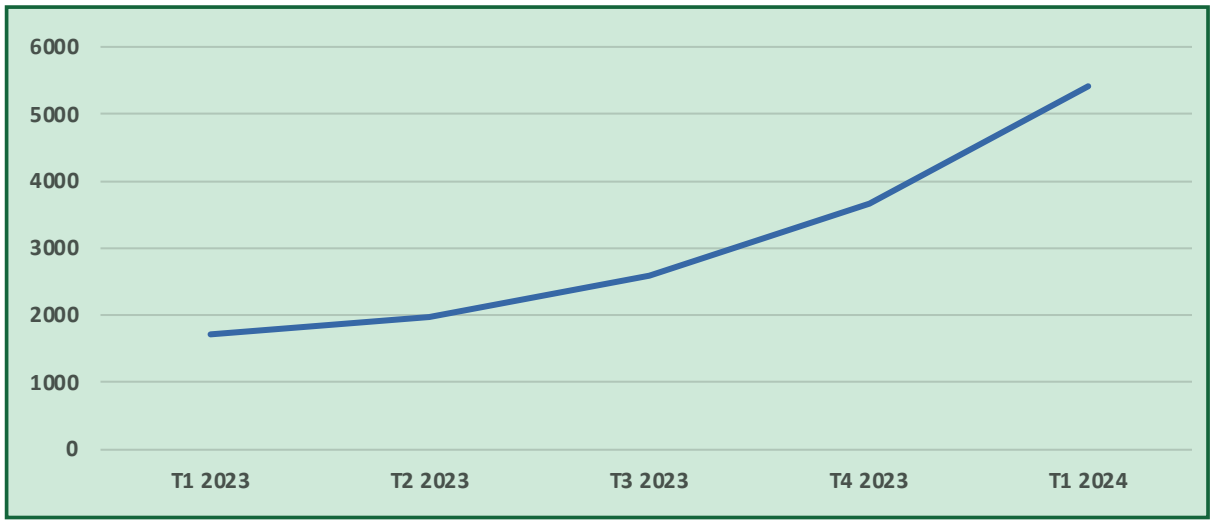

Source : SIDOFFE-NG (avril 2024)

ANALYSE DE LA DYNAMIQUE DU SOUS-SECTEUR DE LA MICROFINANCE

Les actions mises en œuvre dans le cadre de l'encadrement du secteur de la microfinance pour le compte du premier trimestre 2024 couvrent notamment la supervision, la surveillance, l'assainissement, la promotion et la professionnalisation.

Évolution de la clientèle des SFD

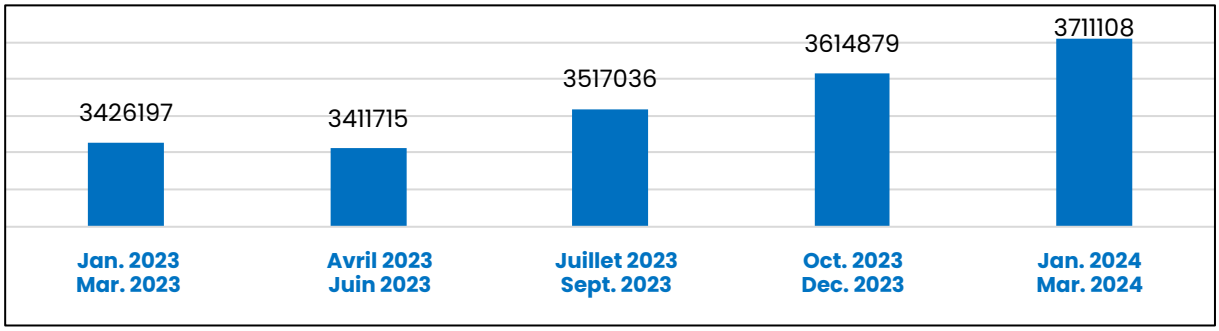

Sources : Note de conjoncture du secteur au 31 mars 2024

L'évolution des principaux indicateurs de croissance de la microfinance au premier trimestre 2024 révèle une tendance positive, particulièrement en ce qui concerne l'effectif de la clientèle des Structures Financières Décentralisées (SFD). Ce dernier a continué d'augmenter, atteignant 3 711 108 clients au 1er trimestre 2024, contre 3 614 879 clients au dernier trimestre 2023, ce qui représente une hausse de **2,66 %**. Cette croissance témoigne de l'attractivité continue du secteur de la microfinance, ainsi que de son rôle clé dans l'inclusion financière, permettant à un nombre croissant de personnes d'accéder à des services financiers adaptés à leurs besoins.

En comparaison avec la même période de l'année précédente, l'effectif de la clientèle du secteur a connu une augmentation de **8,32 %**. Cette hausse plus marquée sur une base annuelle souligne non seulement la résilience du secteur face aux défis économiques, mais aussi son expansion continue, ce qui reflète un renforcement de la confiance des populations dans les services offerts par les SFD. Cette dynamique de croissance pourrait également être le résultat d'efforts accrus des SFD pour diversifier leurs offres et mieux répondre aux besoins spécifiques des clients, notamment dans les zones rurales et les segments souvent exclus des circuits bancaires traditionnels.

Évolution de la proportion des clients des SFD

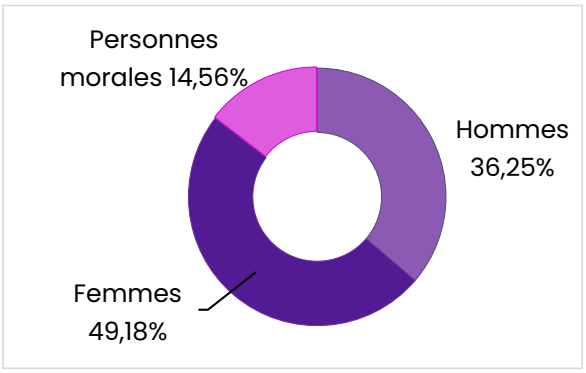

Sources : Note de conjoncture du secteur au 31 mars 2024

La clientèle du secteur a une dominance féminine. En effet, les femmes représentent **49,18%** de la clientèle du secteur au 31 mars 2024 contre **48,13%**, au 31 décembre 2023. Les hommes représentent un peu plus du quart de la clientèle **(36,25%)** contre **36,81%** au 31 décembre 2023.

Les personnes morales représentent environ le septième **(15,06%)**. Cette tendance traduit non seulement une plus grande inclusion des femmes dans le secteur financier, mais aussi un impact social et économique positif pour la communauté et le secteur lui-même.

Évolution de l'encours de dépôt au sein des SFD

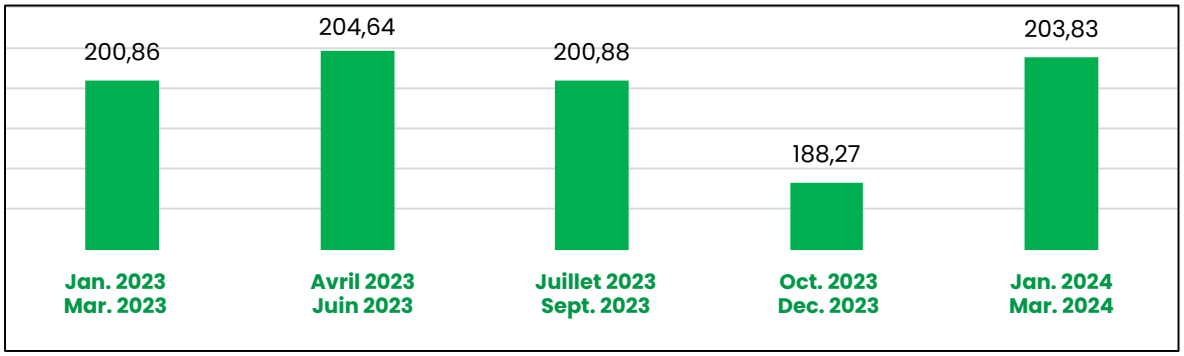

Sources : Note de conjoncture du secteur au 31 mars 2024

La reprise de l'encours des dépôts au premier trimestre 2024, qui s'est établi à 203,83 milliards, marque un retournement positif après une période de décroissance observée depuis le troisième trimestre 2023. Cette reprise indique une reprise de confiance dans le secteur bancaire et une amélioration des comportements d'épargne des clients, qui peuvent avoir été influencés par des facteurs tels qu'une stabilité économique accrue, une meilleure gestion des institutions financières ou des incitations à l'épargne.

En termes de comparaison annuelle, on note une légère augmentation de **1,48 %** par rapport à la même période en 2023, où l'encours des dépôts s'était élevé à 200,86 milliards. Bien que cette augmentation soit modeste, elle témoigne d'une tendance positive dans l'accumulation de dépôts, ce qui peut être interprété comme un signe de résilience du secteur bancaire face aux défis économiques, et pourrait également refléter une confiance croissante des épargnants dans les institutions financières. Ainsi, cette évolution suggère une reprise graduelle de l'activité économique et un regain d'activité au niveau des dépôts, ce qui pourrait soutenir la liquidité des institutions financières et offrir des opportunités pour l'extension du crédit et le financement de projets économiques. Toutefois, une analyse plus approfondie des facteurs sous-jacents à cette hausse, ainsi que des prévisions pour les trimestres à venir, serait nécessaire pour évaluer la durabilité de cette tendance.

Évolution de la proportion des clients des SFD

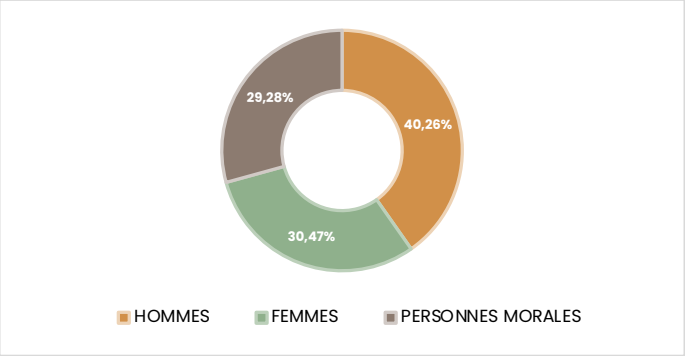

Sources : Note de conjoncture du secteur au 31 mars 2024

Les dépôts du secteur sont à majorité portés par les hommes. Les Femmes détiennent **30,47%** des dépôts du secteur au 31 mars 2024 contre **31,54%** au 31 décembre 2023. Les hommes détiennent **40,26%** des dépôts du secteur à fin mars 2024 contre **39,42%** à fin décembre 2023. Les personnes morales détiennent **29,28%** des dépôts du secteur au 31 mars 2024 contre **29,3%** au 31 décembre 2023. Cette répartition des dépôts selon le genre souligne la nécessité de renforcer les initiatives en faveur de l'inclusion financière, notamment pour les femmes et les groupes vulnérables. L'objectif est de réduire les écarts entre les sexes et garantir un accès plus équitable aux services financiers. Pour ce faire, des politiques ciblées, telles que la création de produits d'épargne adaptés aux besoins des femmes et des incitations à l'épargne pour les populations sous-représentées, sont essentielles. Ces mesures contribueront à améliorer l'équité dans la répartition des dépôts et à favoriser une participation plus large et plus égalitaire au système financier formel.

Portefeuille à risque à 90 jours

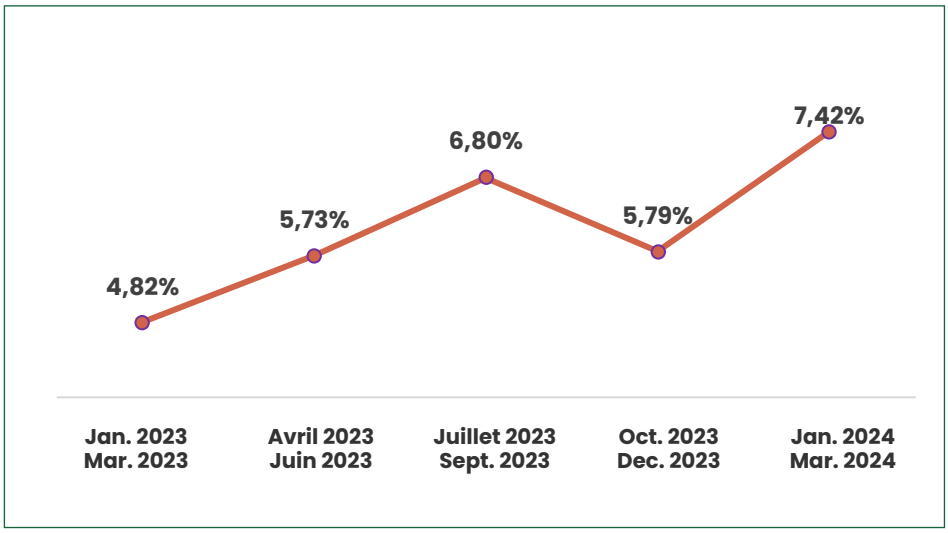

Le portefeuille à risque (PAR) à 90 jours a continué d'excéder la norme acceptable de **3%** et a connu une détérioration significative au cours du 1er trimestre 2024. En effet, en glissement annuel, le PAR à 90 jours a augmenté de **53,94%**, passant de **4,82%** à la même période en 2023 à un niveau plus élevé en 2024.

Cette dégradation du PAR pourrait être liée à un certain nombre de facteurs, notamment une inclusion financière accrue qui a permis l'accès à des services financiers à une plus grande partie de la population, y compris les clients historiquement considérés comme à risque. En effet, l'élargissement de la base client à des segments moins bancarisés, tels que les populations vulnérables et les petites entreprises, peut entraîner un accroissement temporaire du risque de défaut. Toutefois, ces gains en matière d'inclusion financière devraient, à long terme, contribuer à un meilleur accompagnement et une meilleure gestion des risques, par le biais de stratégies plus ciblées pour ces nouveaux segments.

Il est donc crucial de renforcer les mécanismes de gestion du risque, tels que la formation financière, l'amélioration de la qualité des crédits octroyés et l'intégration de technologies de pointe pour mieux évaluer les capacités de remboursement des clients. En parallèle, il faudra également développer des produits financiers plus adaptés aux besoins des segments vulnérables, afin de réduire progressivement les niveaux de risques observés et d'assurer une croissance durable et inclusive du secteur financier.

CONCLUSION

Les données du premier trimestre 2024 révèlent une situation sociale marquée par des progrès notables dans certains domaines, mais également par des défis persistants. La diminution du nombre d'Orphelins et Enfants Vulnérables (OEV) et la baisse des cas de violences faites aux enfants illustrent les avancées en matière de protection de l'enfance. Cependant, l'augmentation du nombre d'enfants dans la rue ainsi que la hausse des cas d'enfants face à la justice soulignent des problématiques sociales importantes. Par ailleurs, l'augmentation des enfants migrants non accompagnés et des cas de travail des enfants indique des vulnérabilités croissantes qui doivent être prises en charge de manière urgente. De plus, beaucoup d'enfants handicapés demeurent non scolarisés ; cette situation met en évidence la nécessité de renforcer les politiques d'inclusion.
Concernant les personnes âgées, bien que la demande d'appui ait diminué par rapport au trimestre précédent, il est essentiel de continuer à suivre de près leurs besoins spécifiques.

Ainsi, les résultats du premier trimestre 2024 rappellent que malgré des avancées dans plusieurs domaines, des défis restent à relever. Il est impératif alors de maintenir une approche proactive et coordonnée en renforçant les actions spécifiques en faveur des populations vulnérables, notamment les enfants et les personnes âgées. Cela nécessitera une gestion plus ciblée et inclusive des interventions en matière de protection sociale afin de garantir une prise en charge durable et de répondre efficacement aux besoins croissants des plus vulnérables.

Note de Conjoncture Sociale

1er TRIMESTRE 2024

Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra